



Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du 28 novembre 2005
Bâtiment A2 – Salle 5/11

18 présents, 11 représentés, 3 excusés, 17 absents.

Présents: Benoît Bidaine, Christophe Gelmini, Maryse Goret, Cédric Halin, Franck Lambotte, Jérôme Leboutte, Thomas Lesuisse, Anne Masset, Bastien Mercenier, Roland Neyrinck, Hélène Orban, Catherine Orban, Geoffrey Piette, Stéphane Ramquet, Marie Rapaille, Rafik Rassa, Jean-Philippe Samedi, Joffrey Wolfs.

Représentés: Samuel Azzolini (par Geoffrey Piette), Nathanaël Brugmans (par Jérôme Leboutte), Odile Collinet (par Hélène Orban), Maxime Coopmans (par Rafik Rassa), Christophe Cusumano (par Stéphane Ramquet), Marc de Wergifosse (par Roland Neyrinck), Steve Haccour (par Cédric Halin), Maxime Leclerc (par Maryse Goret), Quentin Renoy (par Benoît Bidaine), Nicolas Schroeder (par Thomas Lesuisse), Laurent Wenric (par Jean-Philippe Samedi).

Excusés: Charles de Langlois, Valentine Lecomte, Julie Ong.

Absents: Aziz Aït Hmad, Ariane Alexandre, Thomas Bertin, Marie Capel, Olivier Ciarlan, Pierre-Olivier Decleves, Martin Delansnay, Aurélie de Pasqual, Jean-François Donfut, Elise Franssen, Céline Genin, Alexis Laungani, Marc Leclerc, Kastriot Memeti, Marc Renson, Aude Tornabene, Vanessa Vandingenen.

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Démissions éventuelles
3. Approbation du PV du 6 octobre 2005
4. Vote du budget 2006
5. Elections aux Conseils de Facultés
6. Débat sur le projet de nouveau règlement électoral
7. Mandats externes
8. Débat sur la manifestation des étudiants de médecine du 1er décembre
9. Débat sur un soutien aux éventuelles manifestations, grèves et initiatives syndicales concernant les fins de carrière et l'emploi des jeunes.
10. Présentation d'une initiative concernant les logiciels libres.

Séance ouverte à 19h30

0. Election d'un secrétaire de séance

Nicolas Schroeder, secrétaire de la Fédé, étant absent, il faut désigner un secrétaire de séance.

Thomas se propose.

Pas d'objection.

1. Approbation de l'ordre du jour

Benoît souhaite inclure une présentation de la réunion des représentants facultaires du 1er décembre prochain. Cela est rajouté au point 5.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Démissions

Conformément aux statuts, Marie Capel, Olivier Ciarlan et Vanessa Vandigenenen sont réputés démissionnaires vu qu'ils se sont absentés trois fois sans s'être excusés.

Etant donné qu'ils n'ont pas de suppléants, leurs sièges demeureront vacants.

Geoffrey: le décret participation prévoit la démission après deux absences injustifiées.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2005

Geoffrey: reproche le manque de temps pour lire ce document: il n'est arrivé que ce weekend par courrier électronique.

Thomas et Jérôme: il était visible sur le forum interne depuis plusieurs jours.

Geoffrey: le procès-verbal aurait dû être joint à la convocation

Rafik: cela n'a pas été fait pour des raisons d'économie de papier

Vote pour l'approbation du PV 6/10/2005	
Pour	10
Contre	7
Abstention	10

Jérôme: demande en quoi le PV suscite le rejet ou l'abstention de certains membres

Christophe: certains d'entre-nous n'étaient pas présents à cette AG.

Hélène: je trouve qu'il ne reflète pas le déroulement réel de l'assemblée

Rafik et Jérôme: demande à ce que des propositions soient faites pour l'améliorer

Pas de proposition.

Le procès-verbal est approuvé.

4. Budget 2006

Thomas et Joffrey présentent la proposition de budget 2006 élaborée en Conseil d'Administration. Ils justifient les différentes augmentations opérées par rapport au budget 2005.

Maryse: qu'en est-il du « guide-bloque » ou de la parution alternative au guide-agenda 2005/2006 dont on avait discuté?

Thomas: nous n'avons pas tranché la question

Hélène: si on fait un guide-bloque ou un agenda pour l'année civile, c'est une dépense à engager maintenant.

Jérôme: il est préférable de garder le budget pour le Guide 2006-2007

Geoffrey: si vous budgétisez une parution pour début 2006, cela ne sera pas refusé. Il suffirait de prévoir un poste supplémentaire de 4000 € environ pour ce faire.

Marie: un guide-bloque n'aurait de sens que distribué dans deux ou trois semaines, cela est trop juste.

Benoît: autant investir de l'argent et de l'énergie dans un autre projet en cours ou prioritaire.

Catherine: les étudiants ont déjà un agenda

Christophe: l'Université édite déjà un « guide-bloque »

Catherine: demande des explications sur la provenance de l'argent du budget.

Jérôme: explique le principe des subsides fournis par la CoSoCu et la manière de les utiliser

Geoffrey: pourquoi le poste Erasmus passe de 1000 € à 500 €?

Thomas: ils ont des rentrées d'argent, et après contact avec eux ils n'ont pas besoin de plus

Geoffrey: les subsides pour les activités Erasmus bénéficient aux étudiants, quelles que soit les rentrées de la commission. Par ailleurs, le dernier weekend Fédé a coûté le double de ce qui est prévu dans ce budget.

Benoît: ne vaut-il mieux pas organiser des journées de formations plutôt qu'un weekend?

19h45 – Arrivée de Cédric Halin

Jean-Philippe: le budget 2006 ne doit-il pas prévoir tous les impayés de 2005 ?

Jérôme: une avance d'argent sera vraisemblablement fournie par l'université

Catherine: comment ces dettes seront-elles remboursées

Thomas: nous demanderons des avances sur le remboursement du préjudice imputé à l'ancien trésorier, soit environ 8000 €, ce qui sera suffisant.

Christophe: est-on sûrs de bénéficier de cette avance?

Joffrey: nous avons rendez-vous demain avec les autorités à ce sujet

Christophe: mais la décision doit se prendre aujourd'hui

Jérôme: de toute façon, ces dettes ne doivent pas être comptabilisées sur le budget 2006 puisqu'on en a besoin maintenant. L'administration ne nous fera pas faux bond, elle nous a déjà soutenus.

Christophe: interroge l'utilité du poste « accueil et réception »

Geoffrey: ce poste est traditionnel dans les budgets de l'Université. Il permet d'accueillir des invités, ou ce genre de choses. De plus le budget est prévisionnel: il n'engage formellement aucune dépense.

Christophe: interroge l'utilité du poste « frais de déplacement »

Jérôme: il peut couvrir certaines déplacements des permanents ou des bénévoles lorsqu'il y'a certaines réunions à Bruxelles, par exemple, ou dans le cas où l'on adhérerait à une organisation communautaire.

Christophe: interroge l'utilité du poste « imprévus »

Jérôme: le budget est à considérer globalement, ces postes sont indicatifs.

Christophe: sur quoi tient le budget dans ce cas?

Cédric: le détail des postes budgétaires sert à justifier les notes de débours auprès de la CoSoCu afin d'obtenir les subsides.

Benoît: ne faudrait-il pas scinder les subsides cercles en un quatrième compte afin d'éviter que les cercles ne pâtissent de la situation financière de la Fédé?

Catherine: si les frais concernant les permanents sont prévus, pourquoi y'a t-il eu des problèmes quant à leur paiement ces derniers temps?

Geoffrey: le système est différent: cet argent-là nous est avancé en liquide.

Benoît: ne doit-on pas déterminer un plafond pour les photocopies afin que chaque cercle sache ce à quoi il a droit?

Rafik: on pourra en discuter ultérieurement

Geoffrey: il faudrait dissocier le P'tit Torê du poste « Info Fédé » et ainsi prévoir de l'argent pour pouvoir éditer d'autres supports informatifs?

Cédric: le P'tit Torê peut être considéré comme frais fixe étant donné qu'il sort tous les mois et que le prix est le même. Ce serait plus facile et ça permettrait de ne pas rendre le journal tributaire de nos dépenses de fonctionnement. On garderait dès lors un poste « Info Fédé » à 1000 € en frais de fonctionnement et les 9000 € pour l'impression du journal passeraient en frais fixes. Par ailleurs, cela fait longtemps que nous devons justifier l'emploi d'un 3e permanent, il faudrait y songer.

Benoît: on peut augmenter tant qu'on veut?

Jérôme: la CoSoCu a son mot à dire

Geoffrey: en 2005, un budget exceptionnel avait été négocié pour divers travaux dans la maison et, entre autres, un projecteur et un écran. L'avez-vous utilisé?

Catherine: on pourrait s'en servir pour le local du Sart-Tilman

Rafik: le bâtiment va être détruit, cela n'a pas d'intérêt

Thomas: on peut demander la reconduction de ce budget

Christophe: demande à ce que l'on prévoit un budget pour les déplacements en cas de manifestation. Cela pourrait servir à certains cercles

Jean-Philippe: cela va entraîner des abus

Rafik: cela peut se limiter aux manifestations soutenues par l'AG.

Geoffrey: il suffirait de prévoir un poste « frais de représentation »

Benoît: propose que l'on considère cela dans les imprévus, qui passeraient à 1500 €

Rafik: il s'agit bel et bien de frais de déplacements, c'est à considérer ainsi dans le budget.

Hélène: on peut augmenter les deux pour ce motif.

Cédric: le guide-agenda peut également passer dans les frais fixes, ainsi la dépense serait en quelque sorte réservée.

Benoît: insiste pour que les subsides cercles soient considérés à part.

Thomas: récapitule les changements opérés.

Le budget amendé est approuvé à l'unanimité. Une copie est annexée à ce procès-verbal.

5. Elections aux conseils de faculté

Geoffrey: il faut que la Fédé valide par courrier l'élection des membres à ces conseils de fac. Par ailleurs, il faut également avaliser les nominations aux conseils de départements et aux conseils des études.

Benoît: approuve, mais étant donné le flou actuel, certaines facs dont sciences appliquées ont pris les devants,

Geoffrey: en théorie, cela ne doit pas se passer comme ça

Cédric: généralement, les délégués de cours siègent

Geoffrey: si ça peut passer par le conseil étudiant, c'est mieux

Jérôme: jusque maintenant, les facultés s'en sortent.

Rafik: énonce la liste des candidats pour la faculté de Sciences Appliquées.

Christophe: suggère qu'on envoie les noms par mail avant l'AG pour gagner du temps.

Aux conseils de faculté suivants, sont élus (pour Sciences Appliquées et Philosophie et Lettres, cette liste est à considérer comme définitive et remplaçant celle votée le 6 octobre)

Philosophie & Lettres	Sciences appliquées	Sciences (provisoire)
Cédric Rosewick, Nathanaël Brugmans, Laurent Hansen, Jean-Yves Pirenne, Gaël Waonry, François-Xavier Colon, Maude Salvador, Valentine Lecomte, Nicolas George, Pauline Jaquemin, Sophie Fafchamps, Dieter Dahmen, Geneviève Cieslak, Caroline Cuestak, Julien Chapaux, Mélanie Devaux, Christelle Burton, Grégory Cludts, Sarah Cavens, Cyrielle Doutrewe, Eloïse Baudry.	Arnaud Dizier; Axel Modave; Bastien Mercenier; Benoît Bidaine Bruno Da Silva Gonçalves; Cédric Ngatchou; Edouard Geuten; François Bonjean; Gaetan Gilles; Geoffrey Oger; Jérôme Nokerman; Julien Clerdy; Karim Boubakry; Kevin Startor; Ludovic Grade; Matthieu Lejeune; Michaël Grandfils; Philippe Kessels; Philippe Rizzo; Pierre Thirion; Pol Marchand; Quentin Renoy; Stéphane Wenric; Steve Gruslin; Valérie Huet.	France Putz; Marc De Wergifosse Lionel Libert; Daureen Schol; Jessica Flagothier; Geoffrey Kaisin; Céline Huart; Roland Neyrinck; Isabelle Asbil; Frédéric de Ville de Goyet; Eva Eulaers; Geoffrey Poulain; Dorothée Pete; Ludovic Theate; Nicolas Johnen.

Roland: demande à ce que l'on mandate le CA pour avaliser les listes afin de ne plus devoir attendre une AG pour faire avancer le dossier.

Hélène: cependant, si certains candidats sont refusés, cela doit passer en AG.

Marie: d'accord, mais uniquement pour cette année.

Benoît: présente brièvement la rencontre-débat organisée le 1er décembre aux amphis de l'Europe entre étudiants-administrateurs et représentants étudiants aux conseils de fac. Les membres de l'AG sont cordialement invités.

6. Règlement électoral

Jérôme commence par soulever les problèmes que pose l'actuel règlement:

- Le scrutin est majoritaire, cela empêche de fait une bonne représentativité des tendances qui se présentent.
- Les circonscriptions sont facultaires, mais la base électorale est universitaire. Concrètement, cela signifie qu'un candidat peut être élu sans aucune voix de sa faculté et pourtant se voir attribuer l'un des sièges réservés à cette faculté.

Il propose ensuite un projet de nouveau règlement, basé sur celui en vigueur depuis plusieurs années à l'UCL. Les principes sont:

- Un scrutin de liste, permettant programme et mutualisation des voix
- Une représentation proportionnelle de ces listes
- L'élection d'un collège de représentants universitaires élus par l'ensemble des étudiants et l'élection d'un collège de représentants facultaires élus par les étudiants de leurs facultés respectives. Les deux collèges comportent le même nombre d'élus. L'avantage est l'assurance de la représentation de toutes les facultés, tout en mettant en avant l'importance de ce qui dépasse les intérêts facultaires.

Cédric: le mode de scrutin proposé est la proportionnelle aux plus grands restes, comment concilier cela avec l'éventualité de candidatures individuelles ?

Benoît: en chiffres, que cela signifie t-il?

Jérôme: pour le collège facultaire, on adapte la clé de répartition de l'an passé de la manière suivante: chaque faculté dispose de 1 élu (contre 4 précédemment). Les facultés comprenant plus de 1000 étudiants disposent d'1 élu supplémentaire par tranche de 500 étudiants entamée au dessus de mille (exemple: un faculte de 2001 étudiants aura 4 élus).

Roland: les grosses facultés vont s'accaparer le scrutin interfacultaire.

Stéphane: le vote interfacultaire n'a pas à être influencé par l'appartenance facultaire des candidats.

Jérôme: cette appartenance ne sera pas indiquée sur le bulletin. Exemple du scrutin en HEC-EGSS l'an passé: 5 élus sur 7 sont issus de la section de sociologie, pourtant ultra-minoritaire dans cette faculté. Autre exemple: à l'UCL, cette influence n'est pas avérée

Christophe: souligne qu'on ne peut calquer notre mode de scrutin sur l'UCL, étant donné que la situation y est différente. S'interroge sur l'opportunité du système de listes: il n'y en a eu qu'une seule cette année, les autres se sont constituées en réaction. Evoque la possibilité d'interdire les listes.

Jérôme: on ne peut pas empêcher la coalition des candidats, si certains le souhaitent

Cédric: on ne peut pas faire cohabiter un système uninominal et un système de listes: il faut choisir.

Thomas: l'intérêt du système de liste est la promotion d'un scrutin basé sur des idées et des programmes plutôt que sur la popularité.

Benoît: il ne faut pas compliquer le système. Les étudiants doivent avant tout comprendre en quoi consiste la représentation étudiante avant de débattre autour d'idées. Exemple de l'échec des élections du 8 mars.

Rafik: la pédagogie n'empêche pas le débat d'idées, si le quorum n'a pas été atteint le 8 mars, c'est avant tout pour des raisons pratiques que nous avons aujourd'hui la possibilité de simplifier. La seule question à régler est la cohabitation des candidats indépendants et des listes. C'est tout à fait possible, et on pourrait même avantager les candidats indépendants. De plus, il suffit de deux personnes pour former une liste, c'est tout à fait envisageable (exemple de l'UCL).

Benoît: la moitié des candidats de l'an passé étaient indépendants.

Rafik: la situation n'est en rien comparable: il n'y avait pas de système de listes.

Benoît: un indépendant n'aura jamais assez de voix pour être élu face à une liste.

Jérôme: en se basant sur les chiffres de l'an passé, il y'avait 2500 votants. Pour environ 25 sièges en collège universitaire, cela placerait le seuil électoral à 100 voix. C'est largement faisable. De plus, ce règlement prévoit deux voix pour chaque étudiant (une pour le collège facultaire, une autre pour le collège interfacultaire): les listes ne seront pas démesurément avantagées. Le règlement 2005 permettait de voter pour autant de postes à pourvoir, ce qui explique le succès démesuré de SAEL & Co. Le nouveau règlement permettrait de régler ça.

Catherine: pourquoi changer de règlement?

Jean-Philippe: un système exclusivement facultaire serait plus simple. Si les candidats HEC n'ont eu que deux sièges aux dernières élections, c'est à cause de la liste interfacultaire qui s'est formée.

Benoît: soutient le vote facultaire: il n'y a pas d'esprit de campus à l'ULg.

Thomas: le système de listes ne nuit pas aux intérêts facultaires. Les deux idées peuvent être conciliées, et c'est le cas dans le règlement proposé.

Anne: propose une répartition proportionnelle des sièges entre les différentes sections de chaque fac.

Roland: l'ordre de dévolution des sièges sera t-il fonction de la popularité?

Jérôme: explique que la dévolution des sièges au sein d'une liste se fait en fonction des scores personnels de chaque candidat de la liste. Donne un exemple au tableau.

Hélène: les individus au sein de la liste ont moins de poids que les indépendants. Par ailleurs, ce système est incompréhensible par les étudiants.

Jérôme: pense que les étudiants sont parfaitement capables de comprendre qu'ils doivent voter à un niveau facultaire et un niveau universitaire. Dire le contraire, c'est mépriser les étudiants. Interrogation: pourquoi ne pas profiter de ce règlement qui fonctionne bien ailleurs (36 % de participation aux élections étudiantes à l'U.C.L.)

Benoît: remarque que les élus vétérinaires ne sont pas présents et explique cela par leur investissement dans les cercles au détriment de leur investissement universitaire. Telle est la sociologie de l'ULg, il faut la respecter dans un premier temps pour intéresser les étudiants.

Cédric: fait remarquer que la multiplication des types de scrutin augmente le coût pratique de l'élection. Demande un vote de l'assemblée tranchant entre un scrutin de liste ou un scrutin uninominal.

Benoît: un scrutin facultaire de liste n'a pas d'intérêt vu le peu de sièges dévolus à chaque faculté.

Hélène: dans le cas où il y'aurait trop peu de candidats dans l'un ou l'autre collège, une disparité s'installerait au sein du conseil entre le facultaire et l'universitaire. Les candidats indépendants sont négligés dans l'ensemble du règlement électoral.

Benoît: propose une simulation: quel aurait été le choix des élus actuels entre l'universitaire et le facultaire, entre l'adhésion à une liste ou la candidature indépendante?

Catherine: quand je ne comprends pas le système, je ne me présente pas

Jérôme: demande le but de cette simulation

Benoît: voir comment cela se serait passé cette année, permettre à chacun de se positionner et trouver des arguments pour ou contre ce système.

Jérôme: conteste la valeur de cette simulation

Rafik: s'oppose à la simulation

Benoît: demande à Rafik ce qui l'effraie dans cette simulation

Rafik: les situations ne sont pas comparables, c'est tout.

Jérôme: on ne sait pas ce qu'il peut se passer au niveau des candidatures, c'est ouvert.

Roland: suppose qu'en se présentant sur le collège interfacultaire, il n'aurait pas été élu étant donné son appartenance facultaire handicapante (petite faculté, peu motivée).

Jérôme: si le facultaire t'importe, tu pouvais te présenter en collège facultaire et ainsi être élu par les étudiants de ta faculté.

21h30 – Départ de Anne Masset

Bastien: est dérangé par la politisation, qu'il réduit à du collage d'affiche et à des procédés démagogiques.

Jérôme: désapprouve cette vision de la politique. La majorité des décisions de l'assemblée sont déjà politiques, cela doit consister un enjeu.

Jean-Philippe: désapprouve la politisation

Benoît: refuse le rôle politique de l'assemblée. Prend l'hypothèse d'un scrutin facultaire et demande où est le problème si les grosses facultés sont prépondérantes.

Jérôme: elles peuvent écraser les autres.

Catherine: nous sommes déjà dans un logique de confrontation, mais d'ordre idéologique.

Rafik: prend l'exemple de la représentation étudiante de l'ULB, qui fonctionne par une élection d'étudiants-administrateurs sur base exclusivement facultaire. Souligne que cela est nocif pour les facultés mal représentées ou peu motivées. Signale en passant que ce système d'élire 7 représentants est inacceptable

Roland: nous avons choisi la formule du Conseil Etudiant, on ne revient pas là-dessus.

Marie: soutient l'idée du scrutin mixte (universitaire/facultaire)

Jean-Philippe: dans l'hypothèse d'un scrutin facultaire, ce qui concerne toutes les facultés concerne tous les élus, le niveau interfacultaire n'est donc pas utile.

Geoffrey: le scrutin mixte est un bon compromis, cependant le règlement est irréaliste. L'émergence d'une majorité cohérente serait exceptionnelle. De plus, le rapport de forces entre les facultés sera moindre par rapport au système actuel (exemple du rapport entre élus de la faculté de psychologie et élus de la faculté de médecine: on passe d'un rapport 5 / 8 à un rapport 2 / 5, sans compter l'influence des élus interfacultaires qui seront très probablement issus de grosses facultés).

Jérôme: pense que les réticences vis-à-vis du règlement électoral proviennent d'une hostilité latente envers les membres du SAEL (qui le soutiennent) et qui sont toujours péjorativement catalogués comme « gauchistes ». Il précise que ce règlement n'est ni de gauche ni de droite: il garantit des principes démocratiques

Tension dans l'assemblée, plusieurs personnes parlent en même temps

Christophe: signale qu'une faculté mal représentée à la Fédé (du fait d'un manque d'implication au niveau interfacultaire, notamment) se trouverait dans une situation difficile en cas de problème. Prend l'exemple de certains étudiants de médecine qui, ne se sentant pas représentés par la FEF au niveau communautaire, ont dû créer une association distincte.

Rafik: si un problème survient dans une faculté, les étudiants de toute l'université doivent réagir en bloc pour espérer obtenir une victoire.

Benoît: souligne que l'intérêt des étudiants pour les affaires facultaires est déjà limité, d'où scepticisme à propos de l'existence d'une sensibilité interfacultaire.

Christophe: approuve

Jérôme propose un vote sur la question « vote interfacultaire ou vote facultaire »

Hélène: pourquoi ce choix?

Cédric: rappelle qu'historiquement, l'élection de l'AG Fédé était interfacultaire, et qu'il est devenu facultaire pour éviter la prédominance d'une faculté au sein de l'AG. Le scrutin actuel permet une AG représentative des différentes facultés tout en maintenant un certain degré interfacultaire, dans le sens où chaque électeur peut voter pour toutes les facultés.

Catherine: demande qu'on tranche la question des listes

Roland: signale que le projet de règlement n'a pas été consulté par des experts et est sceptique quant à son approbation au point de vue légal.

Cédric: propose un vote portant sur l'opportunité de changer le règlement électoral

Proposition acceptée

Vote: « faut-il changer le règlement électoral? »	
Changer	14
Ne pas changer	13
Abstention	1

Discussion confuse sur les solutions encore possibles.

Benoît: propose un vote portant sur la base électorale.

- Premier choix: le scrutin est totalement interfacultaire, les étudiants de toute l'université votent pour des représentants indépendamment de leur appartenance facultaire.
- Deuxième choix: le scrutin est totalement facultaire, les étudiants de chaque faculté élisent des représentants issus de leur faculté.
- Troisième choix: le scrutin est mixte, on applique la formule des deux collèges proposée dans le projet de règlement électoral.

Proposition acceptée

Jérôme: demande le vote secret

Rappel: pour être adoptée, une proposition doit recueillir la majorité absolue. Si une telle majorité n'est pas dégagée, il sera organisé un second tour.

Vote quant à la base électorale des élections étudiantes	
Facultaire	16
Mixte	11
Interfacultaire	1

Un vote quant au scrutin de liste est ensuite organisé. Deux propositions: on en reste à un scrutin uninominal (vote « pas liste ») ou on instaure un système de liste (vote « liste »)

Thomas: demande le vote secret

Vote quant au mode de scrutin des élections étudiantes	
Pas liste	17
Liste	11

Les choix ayant été arrêtés, il faut dès lors élire cinq représentants siégeant à la commission paritaire de réforme du règlement électoral. Cinq membres se proposent:

- Bastien Mercenier (sous réserve de Quentin Renoy)
- Roland Neyrinck
- Geoffrey Piette
- Rafik Rassa
- Jean-Philippe Samedi

Ils sont élus sans opposition.

7. Mandats externes

Benoît: refuse de voter: la liste de ces mandats n'a pas été envoyée et ils peuvent être attribués à des étudiants non-élus.

Jérôme: les autorités nous l'ont fait parvenir 45 minutes avant l'Assemblée...

Thomas: les différents conseils universitaires réclament des représentants que nous n'avons pas encore désignés, il faut remédier à cela

Benoît: la faute ne nous incombe pas

Catherine: on ne connaît pas les candidats qui se proposent.

Christophe: il suffirait de désigner des membres *ad interim*, on les élira quand un appel plus général aura été fait.

Sont élus (sous réserve)

Conseil Général de l'Informatique: 7 sièges, 3 candidats élus.

- Cédric Jonckheere
- Medhi Tekaya
- Adrien Kunysz

Comité de surveillance du Service Social, ? siège, 1 candidat

- Thomas Lesuisse

8. Débat sur la manifestation organisée par les étudiants de médecine le 1er décembre

Marie: présente la problématique du Numerus Clausus et appelle au soutien de l'AG sur les points suivants:

- Lissage généralisé: que chaque diplômé ayant entamé déjà son cursus soit assuré de disposer d'un numéro INAMI
- Réflexion à long terme sur le système.

Le soutien est approuvé à l'unanimité.

Séance levée à 22h30

Points reportés à la prochaine assemblée:

9. Débat sur un soutien aux éventuelles manifestations, grèves et initiatives syndicales concernant les fins de carrière et l'emploi des jeunes.
10. Présentation d'une initiative concernant les logiciels libres.

Certifié conforme,

Rafik RASSAA
Président de l'Assemblée Générale

Thomas LESUISSE
Secrétaire de séance.